



Madame Françoise Nyssen  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Paris, le 27 septembre 2018

Objet : Pass Culture

Madame la Ministre,

Suite à la lettre que vous avez adressée à tous les opérateurs culturels et relative à la mise en œuvre du Pass culture, nous avons bien noté que le processus était entré dans une phase expérimentale opérationnelle. Les acteurs entrant dans ce périmètre entendent s'y engager pleinement sans renoncer aux réserves déjà exprimées sur le dispositif lui-même.

Nous voulons rappeler qu'à notre connaissance, ce projet est dépourvu de forme sérieuse d'éditorialisation, qu'il a vocation à instaurer une politique de réponse à la « demande » et qu'à ce jour, son financement demeure incertain et opaque, malgré l'annonce d'une dotation exceptionnelle en 2019 de 34 millions d'Euros sur le budget du ministère de la culture. Il est par ailleurs lancé sans aucune concertation avec les organisations professionnelles.

Outre le calendrier de déploiement effectif du dispositif qui doit être précisé, les informations données soulèvent d'ores et déjà de nombreuses questions techniques et juridiques.

## 1 – Politique tarifaire

Les annonces du ministère mentionnent que les offres référencées sur la plateforme, seront proposées au même prix que l'offre équivalente pour le « grand public ». Des questions se posent au regard de leur articulation avec les politiques tarifaires à destination des jeunes publics et des habitants des territoires, telles qu'appliquées par les lieux en charge du service public. La juxtaposition de plusieurs régimes doit être clarifiée : cumul ou non avec le Pass Culture ?

Par ailleurs d'autres collectivités ont instauré des pratiques similaires. Par exemple, la Région Pays de la Loire a mis en place un autre modèle de « pass culture » simple et opérant car doté d'un cadre qui a été construit en partenariat avec les structures participantes. Un cumul de ce type de dispositifs est-il à envisager ? Une coordination avec les collectivités territoriales, qui sont les partenaires et financeurs de nos structures, nous paraît nécessaire sur ce point.

Enfin, les notions d'« offres en ligne » et « biens culturels » doivent être précisées, et ce d'autant plus que les montants associés sont plafonnés. Qu'est-ce qu'une offre en ligne : la vente de ticket en ligne en est-elle une ?

De plus, si les offres en lignes plafonnées à 200 euros ne font pas l'objet de remboursement, nous comprenons alors qu'elles ne sont pas financées ? En outre pourquoi les plateformes en ligne accepteraient de donner accès à leurs offres sans remboursement ?

Enfin, à nouveau, nous aimerons avoir une clarification sur le financement et le fonctionnement de ce dispositif

## 2 – Billetterie et remboursement

Le ministère indique que les offres culturelles seront remboursées aux acteurs. Nous voulons préciser que pour le secteur du spectacle vivant subventionné, cela ne pourra en aucun cas conduire à l'émission de billets gratuits par un fléchage des subventions.

Outre le fait que cela entraînerait des incidences fiscales au regard de la TVA-compléments de prix, vérifiées par les Cours régionales des comptes, cela aurait de surcroît des incidences pénalisantes pour les lieux à l'égard des sociétés de perception et de répartition de droits (SACD et SACEM), auxquelles les diffuseurs devraient verser des majorations.

Il nous semble ainsi inapproprié de parler de « portefeuille électronique individuel », puisque ce dispositif ne semble pas créditer directement les entreprises du montant de la place achetée, de nombreuses questions se posent, par exemple :

- Que se passera-t-il en cas d'annulation d'une offre (spectacle) achetée par le titulaire du Pass ?
- Pourra-t-on également acheter une place pour un accompagnant et si oui selon quelles modalités ?
- Puisque ce dispositif est présenté comme un « nouveau service public culturel à destination de tous », les utilisateurs de l'application pourront-ils « recharger » ce Pass Culture ou le lier à leur carte bancaire comme tout autre système de billetterie en ligne ?

A tout le moins, nous souhaitons relever que la coexistence de billets gratuits et payants, ne manquera pas de provoquer une migration des publics jeunes uniquement vers les spectacles gratuits.

## 3 – Phase d'évaluation

« La phase d'expérimentation permettra, entre autres, de valider la pertinence des critères proposés ... Elle fera l'objet d'une évaluation fine et partagée avec les acteurs ».

Cette question est essentielle, outre la définition des critères eux-mêmes : qui doit les proposer, et selon quelles modalités ?

Les acteurs qui participeront à la phase d'expérimentation et à son évaluation seront-ils encore une fois choisis selon des panels, au détriment des organisations professionnelles qui ont apporté la preuve de leur représentativité et de leur capacité à engager leurs adhérents sur ces questions techniques ?

#### 4 – Contrôles

La collecte de données « sensibles » de nos publics fera-t-elle l'objet d'une procédure spécifique auprès de la CNIL ? Les titulaires du Pass Culture pourront-ils sécuriser l'usage qui sera fait de leurs données et par quels opérateurs ?

Enfin, comment s'effectuera la vérification opérationnelle des titulaires du Pass, afin d'éviter toute dérive de son utilisation ?

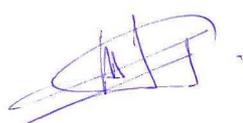
Souhaitant pouvoir continuer à échanger avec vous autour de ce projet, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre parfaite considération.



Fabienne Voisin  
Présidente  
Les Forces Musicales



Olivier Michel  
Président  
Profedim



Michel Lefeivre  
Président  
SNSP



Marie – José Malis  
Présidente  
SYNDEAC